

# Quels paysages voulons-nous pour les Calanques ?

L'actualité du plan de paysage des Calanques  
Lettre #2 : Le paysage se dévoile

L'élaboration du plan de paysage continue. Le comité de lancement en janvier puis le comité de pilotage en avril ont permis, en présence de nombreux élus, de partager un diagnostic du territoire entre tous les partenaires et de lancer nos ateliers de paysages. Des enjeux majeurs émergent déjà autour des besoins de gestion, d'aménagement et d'accès aux espaces naturels du Parc national et sur le rôle d'impulsion que peut jouer le plan de paysage pour favoriser une ville plus proche et respectueuse de la nature. Dix ateliers de paysage sur des territoires à enjeux vont se dérouler jusqu'en octobre 2015.



## LES ATELIERS DE PAYSAGE

Quatre ateliers de paysage ont déjà eu lieu depuis avril 2015. La Cayolle, la route des Goudes, le Frioul et Port Miou ont regroupé 125 participants. Ces ateliers ont pour vocation de partager, dans un temps participatif avec les représentants institutionnels et associatifs, les enjeux d'évolution des paysages intégrant les objectifs de qualité paysagère et d'amélioration du cadre de vie.

Le choix des sites pour les dix ateliers répond à la volonté de représenter à la fois les quatre communes du parc national, toutes les unités paysagères, les différents enjeux du territoire et les trois échelles d'espace (interfaces ville-nature, porte d'entrée et grands paysages). Un atelier en mer permettra de prendre toute la dimension du paysage littoral.

Date des ateliers	Lieu	Entité paysagère	Typologie
mercredi 16 septembre	Luminy	Rade de Marseille, Massif de St Cyr	Porte majeure
Jeudi 8 octobre	Paysage vu depuis la mer	Rade de Marseille, Massif des Calanques, Anse de Cassis, Baie de La Ciotat	Porte majeure Interface Grands paysages
Vendredi 9 octobre	La Ciotat - carrière du Loin	Baie de la Ciotat	Interface
Mardi 13 octobre	Cassis - urbanisation et espaces viticoles	Anse de Cassis	Interface Grands paysages
Mercredi 14 octobre	St Marcel	Massif de St Cyr, Vallée de l'Huveaune	Interface Grands paysages

Les cinq prochains ateliers sont déjà programmés



## RETOUR SUR LES COMITÉS TECHNIQUES ET DE PILOTAGE

Un comité technique regroupant tous les partenaires du plan de paysage s'est réuni le 17 mars dernier, suivi d'un comité de pilotage le 20 avril. Les intervenants à ces comités ont partagé et validé les éléments de diagnostic présentés par le groupement de maîtrise d'œuvre composé de COLOCO, de l'ONF et de l'architecte Stéphane Bosc, dans la continuité des orientations déjà discutées au sein de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et du Parc national des Calanques. La commune de Cassis a demandé que son territoire soit intégralement intégré à la démarche du plan de paysage. Un atelier supplémentaire a été

programmé en accompagnement de la charte paysagère et architecturale qui va être établie par la ville.

**L'ensemble des participants a partagé la nécessité d'un engagement de tous les acteurs du territoire dans la durée, au-delà des temps d'élaboration du plan de paysage pour mettre en œuvre les actions qui en découleront.**

## AVIS D'ACTEURS

Les ateliers de paysage sont des moments privilégiés de parole et de partage des points de vue. Quelques interventions entendues lors des ateliers à propos de l'appropriation de l'espace :

« On a eu peur avec la création du Parc national. Peur qu'on ne puisse plus aller dans les calanques. Vous savez c'est un peu «notre colline». Les gens pensaient qu'une fois classé l'espace serait protégé et qu'on n'aurait plus le droit d'y aller... On n'a pas été bien informé. Du coup beaucoup de gens ont eu peur. Ça les a bloqué. »

« La Cayolle, c'est ma vie. Je travaille en dehors, mais je ne me vois pas habiter ailleurs. Ce lieu est devenu très attractif, avec beaucoup de nouvelles constructions. Il faut bâtir un avenir ensemble. »

A propos de la gestion de la fréquentation

« Chacun se crée son petit chemin dans les Calanques pour accéder à la côte ou au massif. Du coup, vu d'en haut, sur 100m, le littoral est dévasté par le piétinement... C'est un peu catastrophique ! S'il y avait un sentier qui borde le massif, bien indiqué et desservi, on aurait moins de problèmes à ce niveau-là. »

« C'est la porte principale du Parc sur ce secteur. Il faut qu'elle soit visible de loin et indiquée. On doit savoir qu'on entre dans le Parc et l'accès doit être clair ! On ne peut pas indiquer un sentier aux gens et qu'ils tombent sur un cul-de-sac. »

Au sujet de l'environnement

« Chez certaines espèces végétales, on ne recense que des vieux sujets. Il n'y en a pas de nouveau. Et même les anciens sont en train de mourir à cause des embruns pollués par les hydrocarbures présents dans l'air. Et c'est le même air qu'on respire ! »

« Le problème avec les agaves c'est que ça pousse très vite et ça se répand à une vitesse incroyable. C'est pas endémique de la région et elles sont trop présentes dans les Calanques. Il ne faut pas forcément tout enlever mais sur certains endroits elles ne devraient pas y être. »



**Des questions, des propositions :**

Albert SAYAG [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)  
albert.sayag@calanques-parcnational.fr

Francis TALIN [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)  
francis.talin@calanques-parcnational.fr

Hélène BALU [www.agam.org](http://www.agam.org)  
h.balu@agam.org

**Calendrier de la démarche :**

2014						2015								
Diagnostic						Préconisations								
S	O	N	D	J	F	F	M	A	M	J	J	A	S	Validation
CoTech CoPi						CoTech CoPi								



## LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le diagnostic du plan de paysage fait ressortir l'importance du massif des Calanques dans la trame paysagère et naturelle à l'échelle de la métropole marseillaise. Toile de fond visible depuis les grandes voies de desserte de la métropole, il est possible de distinguer huit unités paysagères aux caractéristiques et aux enjeux spécifiques. Le massif des Calanques, les îles du Frioul, l'anse de Cassis et la baie de la Ciotat concentrent les problématiques d'interface terre-mer, à la fois en termes de richesse écologique et de gestion de la fréquentation.

Les entités de la rade de Marseille et la plaine de l'Huveaune concentrent les lieux d'interface entre la ville et la nature. Ces lieux de rencontre sont autant de points privilégiés pour l'appropriation du Parc national par les habitants dans une fréquentation de proximité. Enfin, les unités paysagères du plateau de Carpiagne, du Mont Saint Cyr, de la baie de La Ciotat et de l'anse de Cassis rappellent l'importance de la présence de la forêt et de l'agriculture sur le territoire du Parc national.

### Les huit unités paysagères du territoire en images



## L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE DEPUIS LA MER

L'Observatoire Photographique du Paysage vu depuis la mer [1] est un outil innovant à plusieurs titres. Son échelle est ambitieuse puisqu'il couvre 1000 km de la Camargue à l'Italie, incluant l'Etang de Berre et les îles. Il teste l'extrapolation du protocole des Observatoires Photographiques du Paysage « les pieds dans la mer ». Outil prioritaire des politiques de paysage, il vient conforter la démarche engagée de Plan Paysage par le Parc national des Calanques. Aujourd'hui, le projet est en phase de clôture avec une première reconduction : les 150 photographies doivent être, à terme, renouvelées à pas de temps régulier. Cet été, l'Observatoire Photographique du Paysage Amers sera disponible offrant au public et aux acteurs du littoral un site internet dédié. Une exposition destinée à circuler pour nourrir le débat sur les enjeux complexes du littoral sera disponible ultérieurement.



[1] cofinancé par l'Europe au travers d'un programme FEDER, par l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse et par la DREAL, sa réalisation a été confiée pour sa maîtrise d'ouvrage déléguée à l'ARPE et pour sa mise en œuvre à MALTAE associé au photographe Jean Belvisi